



Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
A	Jean-Luc PIROTTON	P	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	E	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
E	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	P	Pierre SILVESTRE
P	Gontran FRAITURE		
P	Guy THEATE	E	André QUOILIN
E	Michel HANTIAUX	P	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
Autres			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Maurine VANNI		
E	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 25.09.2017
2. Présentation du projet de résidence service à Filot et avis de principe
3. Etat d'avancement des trottoirs et emplacements 15 minutes rue du Pont
4. Avant-projet de création de logements de Thierry VINCENT Boulevard Pieret
5. Avant-projet de transformation d'une ancienne grange en logement unifamilial à Xhignesse par l'architecte Kevin WUIDAR
6. Travaux à l'église de Xhignesse 2^e phase (réfection, rénovation de l'intérieur)
7. Réflexion sur le centre de Hamoir, Master plan en cours par le bureau Pluris
8. Etat d'avancement de l'appel à partenaires Es Thier
9. Présentation du permis intégré de l'extension du Spar de Comblain-au-Pont
10. Divers

1. Approbation du PV de la réunion du 25.09.2017

Le PV est approuvé sans remarque.

2. Présentation du projet de résidence service à Filot et avis de principe

Monsieur KRIESCHER donne une première information sur un projet de résidence service qui pourrait naître rue sur les Tailles dans les années à venir mais qui, actuellement, n'est pas encore à l'ordre du jour. Cette résidence service, à l'étude par un investisseur privé, se constituerait de deux pavillons de 12 chambres. La DGO4 a été consultée puisque le site est agricole mais, à priori, il n'est pas incompatible avec le développement de ce type de résidence service. Les autorités communales ne disposent pas de plus d'informations à l'heure actuelle. Les membres émettent un avis favorable sur le développement possible d'une résidence service dans la commune.

3. Etat d'avancement des trottoirs et emplacements 15 minutes rue du Pont

La commune a envoyé un recommandé aux commerçants disposant d'une terrasse afin qu'ils la démontent pour la période hivernale. Certains l'ont déjà fait, d'autres pas encore mais ils devraient la démonter dans les prochains jours. La commune souhaiterait réfléchir à un règlement d'ici la période estivale afin d'uniformiser les terrasses et d'autoriser leur placement sur une période et un espace préalablement définis. Actuellement, c'est la DGO1 qui octroie les autorisations de placement de terrasses moyennant une redevance. La commune souhaiterait toutefois reprendre la gestion des terrasses et se charger elle-même des contrats avec les commerçants. Monsieur KRIESCHER travaille à la réalisation d'un règlement et le soumettra prochainement à quelques membres volontaires afin de récolter leurs avis et commentaires éventuels. Il sera ensuite présenté aux membres du Conseil et à ceux de la CCATM-CLDR.

Monsieur SILVESTRE souhaite savoir si le règlement prévoit l'uniformisation du mobilier et des matériaux utilisés. Monsieur KRIESCHER explique que le règlement se base sur celui de la DGO1 qui n'impose pas d'uniformisation des matériaux. Monsieur LEGROS poursuit en spécifiant qu'il nécessite, dans un premier temps, d'instaurer un cadre qui n'est pas trop contraignant et qui sera prêt à être mis en œuvre dès le printemps prochain afin de permettre aux commerçants de remettre leur terrasse. Monsieur VAN ERPS souhaite connaître le nombre de terrasses qui seront montées l'été prochain. Monsieur LEGROS spécifie que si la commune délivre une autorisation pour un commerçant, elle devra également le faire pour d'autres mais il ajoute que tous les commerçants du centre n'ont pas un intérêt à placer une terrasse. Dès lors, ce seront essentiellement les établissements Horeca qui placeront une terrasse.

Pour ce qui relève du marquage au sol, une offre de prix a été réceptionnée. La prochaine étape consiste à solliciter deux autres offres afin d'attribuer le marché d'ici la fin de l'année, voire le début de l'année 2018 et de commencer les travaux au printemps prochain.

4. Avant-projet de création de logements de Thierry VINCENT Boulevard Pieret

Madame JASPART expose la mise à jour des différents plans relatifs au projet de création de logements au Boulevard Pieret. Le projet actuel consiste en la création d'un espace polyvalent au rez-de-chaussée et 4 logements répartis sur les premier et deuxième étages. Le projet a été présenté à Madame BARLET (DGO4) qui suggère de rapprocher les deux bâtiments (celui d'entrepôt et celui à appartements) afin d'apporter davantage d'harmonie au projet. La commune souhaite des espaces de parking supplémentaires au cas où une surface commerciale se développerait dans le bâtiment d'entrepôt dans les années à venir. Monsieur VINCENT souhaitait utiliser du crépi mais Madame BARLET lui a plutôt suggéré d'utiliser une brique dans les tons de gris beige avec du bois baké. La prochaine étape consiste en la remise d'un avis de principe par le Collège. Monsieur VINCENT souhaiterait introduire la demande de permis d'ici la fin de l'année. Il faudra toutefois tenir compte de l'intégration du futur carwash dans l'ensemble du projet.

Monsieur KRIESCHER ajoute que de nombreux projets se développent sur cette zone et qu'il conviendra de sensibiliser la DGO1 à l'augmentation de la circulation sur la voirie mais également à la présence des piétons.

5. Avant-projet de transformation d'une ancienne grange en logement unifamilial à Xhignesse par l'architecte Kevin WUIDAR

Monsieur WUIDAR et sa compagnie ont été invités en début de réunion afin de présenter leur projet de construction à Xhignesse ainsi que les différentes adaptations qu'ils y ont apportées. Monsieur WUIDAR explique que, même si actuellement les habitations sont familiales, le projet a été réfléchi de manière à les rendre indépendantes au cas où elles seraient vendues un jour. Rappelons que lors d'une précédente réunion, des réserves avaient été formulées quant au projet de plateformes qui ne se mariait pas au paysage et à son bâti ancien. Le projet a donc été adapté aux diverses recommandations émises en réunion, la toiture et les matériaux qui la constituent présentent désormais une certaine harmonie avec l'environnement alentour. Monsieur WUIDAR ajoute qu'il a trouvé un accord avec le voisinage afin de désenclaver l'accès arrière au bâtiment, qui lui permettra notamment d'acheminer les matériaux nécessaires à la construction et ensuite cette création de chemin servira comme accès entre autre pour les pompiers. Monsieur LEGROS précise enfin que le nouveau plan sera soumis aux membres du Collège qui remettront un avis, sur base de celui émis par la CCATM, dans les 2-3 semaines à venir.

6. Travaux à l'église de Xhignesse 2^e phase (réfection, rénovation de l'intérieur)

Suite à la concrétisation de la première phase de réfection de l'église, l'Administration communale a convoqué le bureau PAD afin d'aborder la deuxième phase qui consiste en la rénovation intérieure du bâtiment. Le bureau reviendra prochainement vers la commune avec un état des lieux. Ensuite, il conviendra de transmettre le dossier au fonctionnaire délégué afin d'obtenir un certificat de patrimoine lui permettant d'accéder à un subside. La procédure s'avère relativement longue.

La commune a longuement réfléchi au devenir de l'église ainsi qu'à une éventuelle désacralisation. Toutefois, puisque le subside est uniquement octroyé pour une remise en état du bâtiment, il a finalement été convenu de le conserver comme un lieu de culte.

7. Réflexion sur le centre de Hamoir, Master plan en cours par le bureau Pluris

Monsieur LEGROS présente le périmètre défini dans le cadre de la réalisation d'une étude de type Master plan. Cette étude permettra à la commune de dresser une feuille de route reprenant les différentes orientations en matière de développement communal. Le Master plan sera réalisé en fonction de 4 axes de travail que sont :

- Le hall omnisports et ses abords (tenant compte du RAVeL et de la reconversion du camping).
- Le centre du village : maintenant que le PCA est abrogé, quelle orientation choisir pour le centre de Hamoir ? Il conviendra de tendre vers des projets qui répondent aux besoins analysés.
- Les zones de logements (faut-il réécrire le plan de secteur ? Comment développer l'offre foncière ?).
- Le Boulevard Pieret (définition des missions, intégration et maintien d'une harmonie, étude du potentiel commercial et réintégration des lotissements Es Thier).

Un Comité d'accompagnement a été créé afin d'apporter son soutien dans la réalisation du Master plan et se compose de deux membres du Collège, du fonctionnaire délégué ou un de ses représentants ainsi qu'un ou deux acteurs économiques de la commune. La première réunion se tiendra en décembre. Le périmètre d'intervention a été défini en fonction des différentes réflexions menées sur la zone, et notamment celles lancées dans le cadre du PCDR et de son projet de zone de loisirs. Monsieur VAN ERPS reproche au périmètre de ne pas inclure suffisamment de zones de loisirs. Monsieur LEGROS explique toutefois que le périmètre n'est pas encore arrêté.

8. Etat d'avancement de l'appel à partenaires Es Thier

Monsieur KRIESCHER rappelle brièvement que le projet avait été suspendu en raison de la problématique d'alimentation du site en eau. Toutefois, le Collège a pris la décision de relancer l'étude. Les auteurs de projet devront soumettre leur proposition pour le 27 novembre. La réunion du jury se tiendra le 15 décembre. La commune continue d'analyser les différentes pistes possibles pour l'alimentation du site en eau.

9. Présentation du permis intégré de l'extension du Spar de Comblain-au-Pont

Le projet d'extension du Spar à Comblain-au-Pont est présenté aux membres. Madame JASPART précise que le Collège de Comblain-au-Pont a remis un avis favorable avec cependant quelques petites adaptations à intégrer, notamment au niveau des emplacements PMR.

10. Divers

RAVeL : Monsieur VAN ERPS souhaite connaître les évolutions du projet provincial de signalisation du RAVeL. Monsieur LEGROS explique que la signalisation sera prévue mais n'est actuellement pas encore définie puisque la première étape consiste à terminer l'aménagement du RAVeL.

Cours des Marchandises : une réunion s'est tenue le 16 octobre dernier avec les différents intervenants. Pour ce qui relève du problème de stagnation des eaux, les différentes solutions émises en réunion consistent en un ensementement de la zone, en la création d'un bassin d'orage ou encore d'un puits perdant de 4 mètres de profondeur. Lorsque les travaux d'infrastructures verront le jour, la problématique de stagnation d'eau sera cependant résolue. Il est ensuite précisé que les terres respectent bien le cahier des charges. La réflexion communale quant à sa part d'intervention dans le projet se poursuit.

Radars : Monsieur LEGROS informe les membres de la réception des 3 radars préventifs qui seront prochainement placés rue Joseph Huberty, route de Xhoris et Chemin d’Insegotte. La zone de Police a quant à elle investi dans un radar répressif mobile.

Monsieur PONCELET précise enfin que la ruine à proximité du futur carwash sera dégagée pour la fin de l’année.

Monsieur Theate fait part d’une information concernant des discussions qui seraient en cours pour une reprise éventuelle d’une partie de l’hôtel St Roch. (Mais il semblerait que rien ne soit effectivement confirmé).

Monsieur THONON soulève un problème concernant un accès éventuels des services d’incendie et de secours à la station d’épuration, obstruction de l’accès. Mr Legros s’informerait de la situation et des mesures à prendre

Monsieur LEGROS poursuit la réunion en spécifiant qu’une réflexion sur un projet de partenariat public-privé dans le bâtiment de la gendarmerie à Hamoir est en cours. La commune a notamment été approchée par des investisseurs qui souhaitaient créer une structure de logement permanent de type hôtel/motel basée sur une offre de logement en vie collective route de Xhoris.

Madame VANNI invite les membres à participer à la réunion interCLDR qui se tiendra le 14 décembre prochain à 19h00 aux Découvertes de Comblain-au-Pont.

Monsieur KRIESCHER rappelle la tenue de la réunion de présentation du CoDT le 4 décembre au hall omnisports de Hamoir et fixe la date de la prochaine réunion le 18 décembre prochain (à confirmer).

La réunion se clôture à 21h50.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspert,
Secrétaire